

**OFFRE D'EMPLOI****APPARITEUR(RICE) AU SECTEUR SPORTIF  
AUTOMNE 2024****Service :** Loisirs, culture et vie communautaire**Statut :** Poste syndiqué | Auxiliaire**Horaire :** Temps partiel | Les samedis ou les dimanches de 8h30 à 16h30**Salaire :** Taux horaire entre 25,65 \$ et 32,06 \$

Nous sommes à la recherche de candidat(e)s pour combler un poste d'appariteur(rice) à l'automne 2024 au Secteur sportif, situé à l'École la Porte-du-Nord.

**PRINCIPALES FONCTIONS**

- Accueillir la clientèle du Secteur sportif;
- Faire payer les entrées pour les différentes activités;
- Monter les plateaux pour les activités;
- Prendre les tests pour la qualité de l'eau à la piscine;
- Faire de la surveillance et s'assurer que tout se passe bien au Secteur sportif;
- Intervenir en cas de blessure de la clientèle;
- Prendre soin du matériel et faire une demande de remplacement en cas de besoin;
- Prendre les réservations d'activités;
- Toutes autres tâches demandées par son supérieur.

Cette description d'emploi n'est pas limitative. Elle contient les éléments caractéristiques de l'emploi et ne doit pas être considérée comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes à la fonction. La personne titulaire peut être appelée à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat, pour autant qu'elles soient connexes.

**COMPÉTENCES REQUISES ET EXIGENCES DU POSTE**

- Avoir un cours de secourisme général ou suivre la formation d'ici le début de l'emploi;
- Être disponible pour effectuer, à l'occasion, le remplacement de l'appariteur(rice) en loisirs en semaine;
- Capacité à communiquer avec la clientèle de façon courtoise et polie;
- Connaître les différents sports qui se déroulent au Secteur sportif et le matériel nécessaire pour chaque activité;
- Capacité à faire respecter les règlements du Secteur sportif;
- Capacité à intervenir en situation d'urgence.

**CONDITIONS DE L'EMPLOI**

*Selon la convention collective actuellement en vigueur à la Ville de Chibougamau pour le personnel auxiliaire :*

- Taux horaire variant selon l'expérience entre 25,65 \$ et 32,06 \$;
- Horaire à temps partiel : les samedis ou les dimanches de 8h30 à 16h30;
- Le personnel auxiliaire reçoit 13% de leur salaire en supplément sur chaque paie pour valoir les bénéfices marginaux auxquels ils n'ont pas droit (assurance collective, congés de maladie et régime de retraite).

La Ville de Chibougamau souscrit à un programme d'accès à l'égalité et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Toute personne intéressée et possédant l'expérience requise déposer sa candidature en ligne au <https://www.ville.chibougamau.qc.ca/participation-citoyenne/emplois>

**Date limite : 26 août 2024 à 16h****DONNÉ À CHIBOUGAMAU, ce 5 août 2024**

Claudy Drouin, conseillère en ressources humaines